

Pour le stationnement arrière du collège, vous payez en sortant directement à la borne.

Aucun argent comptant n'est accepté, paiement par carte de crédit ou de débit.

RESPONSABILITÉ ET REMBOURSEMENT

- **Modes de paiement pour les permis vendus à la COOP Ahuntsic** : argent comptant ou carte de débit. Aucun chèque accepté et aucune carte de crédit.
- Les employés permanents du Collège achetant un permis annuel ou de session de jour d'automne peuvent se prévaloir du mode de paiement par prélèvements automatiques sur la paie. Ceux-ci doivent remplir le formulaire prévu à cet effet via Omnivox, avant le 21 août 2023.
 - **Permis annuel (392 \$)** : 8 prélèvements de 49\$ effectués à partir de la paie suivant le 7 septembre 2023.
 - **Permis de session (automne seulement) (240\$)** : 5 prélèvements de 48\$ effectués à partir de la paie suivant le 7 septembre 2023.
- Le Collège Ahuntsic vend un droit de stationner aux utilisateurs : **Seul le permis de stationner est accordé, sans aucune garantie d'espace disponible.**
- Le Collège Ahuntsic n'est pas responsable du vol ou des dommages occasionnés aux véhicules. Verrouillez toujours votre voiture.
- Les utilisateurs doivent toujours se conformer à la signalisation placée à leur intention, de même qu'aux directives des personnes mandatées à la surveillance du stationnement.
- **Le Collège Ahuntsic peut remplacer les permis perdus ou volés.** L'utilisateur qui veut remplacer un permis perdu ou volé devra payer les frais de remplacement de la carte magnétique de stationnement au coût de 10\$.
- Un détenteur qui quitte **définitivement** le Collège, durant la période de validité du permis, pourra être remboursé selon la procédure en vigueur et en fonction de la date de la demande au B1.731.

INFORMATION

Services autofinancés :

514 389-5921, poste 2932, local B1.731.

RENSEIGNEMENTS AUX USAGERS DU STATIONNEMENT

2023-2024



Services autofinancés
Local B1.731

PERMIS PERMANENTS
EMPLOYÉS ET ÉTUDIANTS

Les permis de stationnement sont en vente à la COOP Ahuntsic.

AUTOMNE 2023 | Pour les étudiants, les permis de jour (annuel ou session) sont disponibles par prévente uniquement. Tous les étudiants à temps plein ont sur Omnivox un formulaire à remplir. Les permis non réclamés, seront mis en vente libre à la COOP le 21 août 2023.

HIVER 2024 | Les permis pour la session d'hiver seront mis en vente libre à la COOP Ahuntsic dès le 9 janvier 2024.

Les permis de **SOIR** seront en vente à la COOP Ahuntsic à partir du 21 août 2023 et du 22 janvier 2024.

Les membres du personnel peuvent se procurer un permis au local B1.731.

Permis annuel : 392\$

Période d'accès : tous les jours de 6h à 23h59.
Valide du 21 août 2023 au 22 août 2024.

Permis de session - jour : 240\$

Période d'accès : tous les jours de 6h à 23h59.
Automne : Valide du 21 août au 31 décembre 2023.
Hiver : Valide du 1er janvier au 15 juin 2024.

Permis de session - soir : 120 \$

Période d'accès : lundi au vendredi de 15h30 à 23h59 (*fin de semaine de 6h à 23h59*)
Automne : Valide du 21 août au 31 décembre 2023.
Hiver : Valide du 1er janvier au 15 juin 2024.

Permis de session - été : 80\$

Période d'accès : tous les jours de 6h à 23h59.
Valide du 13 mai au 31 août 2024.

PERMIS POUR RÉSIDENCE ÉTUDIANTE
(avec stationnement de nuit)

En vente au local B1.731 à compter du 7 août 2023, ce permis est réservé uniquement aux résidents. Les étudiants possédant ce permis devront consulter le document d'information spécifique remis lors de l'achat.

Permis annuel - résidence : 500\$

Valide du 21 août 2023 au 20 août 2024.

SURVEILLANCE DU STATIONNEMENT

Le Collège Ahuntsic assure la surveillance et la gestion des équipements de son parc de stationnement, en conformité avec la *Politique concernant le stationnement des véhicules automobiles sur les terrains du Collège Ahuntsic (PO-06)*,

À cet effet, nous vous rappelons que le parc de stationnement du Collège est :

- Payant en tout temps;
- Ouvert entre 6h et 23h59, 7 jours sur 7;
- Fermé de minuit à 6h.

Les utilisateurs doivent :

- Détenir un permis de stationnement permanent (carte magnétique) ou,
- Payer, en sortant, les droits de stationnement quotidiens aux bornes de paiement pour le stationnement arrière ou,
- Payer les droits de stationnement quotidiens à l'horodateur situé à l'avant (rue Saint-Hubert). **Ce stationnement est réservé aux visiteurs.**

Les patrouilleurs du stationnement sont autorisés à émettre des avis de réclamation aux utilisateurs qui ne se conforment pas aux règlements en vigueur (*Collège Ahuntsic et Municipal*). **Les contrevenants sont passibles de remorquage de leur véhicule à leurs frais.**

TARIFS STATIONNEMENT QUOTIDIEN

Les tarifs pour les droits de stationnement quotidiens sont indiqués sur l'horodateur et sur les barrières automatisées.

Tarifs en vigueur au 1^{er} juillet 2023:

Jour	Soir (dès 15h30 et fin de semaine)
4.50\$ / Heure	4.50\$ / Heure
Maximum 14\$ jusqu'à 23h59	Maximum 12\$ jusqu'à 23h59